



Matinée de la Facture X
Au stade Marcel Deflandre

Et la TVA ?

Atelier d'échanges

La Rochelle
5 octobre 2023

Vos contacts en Droit et Fiscalité :

Anne-Laure DELALANDE

Avocat au barreau de Nantes
Directeur Associé, KPMG Avocats

T. +33 (0)2 28 24 10 51

M. +33 (0)6 10 52 26 28

adelalande@kpmgavocats.fr

François Vendittozzi

Avocat Associé – Directeur Legal
Atlantique Ouest

KPMG Avocats

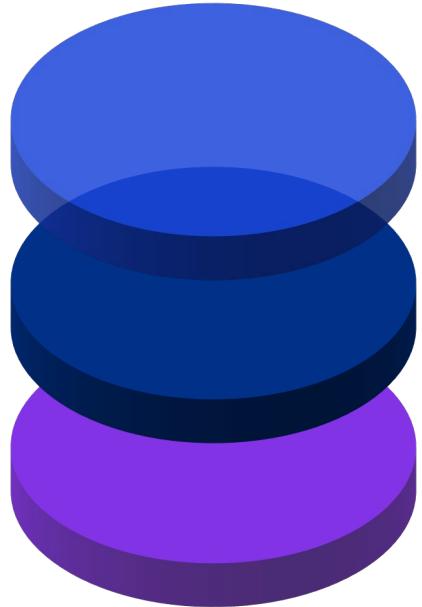
4 rue Louis Tardy
17140 Lagord

T. +33 (0)5 16 19 43 43

M. +33 (0)6 09 30 20 63

fvendittozzi@kpmgavocats.fr

Êtes-vous à jour des dernières réformes en matière de TVA ?



Depuis le 1^{er} janvier 2020, nouvelles conditions d'exonération des livraisons intra-communautaires

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la DEB est remplacée par l'état statistique et/ou l'état récapitulatif et la déclaration CA3 est alimentée automatiquement par les importations

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les acomptes facturés au titre de livraisons de biens sont assujettis à la TVA